

A 0610\_000317



Direction Générale Adjointe chargée  
du Développement Territorial

Ingénierie Territoriale

Tél. : 03.59.73.00.26

Fax. : 03.59.73.50.39

Karima.yekhlef@lenord.fr

Réf. : MM-14/10/2016

DMCT-201600056

Affaire suivie par : Karima YEKHLEF  
Cheffe de projet Ingénierie Territoriale



Lille, le 08 NOV. 2016

Madame / Monsieur le / la Maire,  
Madame / Monsieur le / la Président (e),

La Loi NOTRe a renforcé les Départements dans leur mission de solidarité au service de l'aménagement et du développement des territoires. Elle les positionne sur l'assistance technique aux communes et intercommunalités « qui ne bénéficient pas de moyens suffisants pour l'exercice de leurs compétences dans les domaines de l'assainissement, de la protection de la ressource en eau, de la restauration et de l'entretien des milieux aquatiques, de la voirie, de l'aménagement et de l'habitat » (*article L 3232-1-1*).

C'est dans cet esprit que le Département du Nord est engagé, depuis plusieurs mois, dans la création d'un établissement public administratif (EPA) d'ingénierie territoriale qui entrera en activité le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Cette agence départementale, ouverte à toutes les communes et intercommunalités du Nord, quelle que soit leur taille, permettra de missionner des collaborateurs volontaires du Département auprès des adhérents, pour les accompagner dans la définition et le montage de leurs projets.

J'ai souhaité un accompagnement au-delà des seules thématiques de la loi, pour couvrir un champ plus large et répondre de façon efficace aux besoins des collectivités (social, sport, culture, financements européens...). Le Département prendra en compte les besoins que vous avez exprimés lors de l'enquête réalisée début 2016 et à laquelle vous avez été nombreux à répondre.

En accord avec leurs présidents, les organismes associés du Département (CAUE, NordTourisme, NordSem...) s'inscriront également dans cette démarche que je proposerai d'élargir à d'autres acteurs, publics et privés, du développement territorial.

Cette structure nouvelle intervient alors que l'Agence Technique Départementale du Nord était engagée depuis deux ans dans une démarche d'évolution de son statut associatif vers celui d'EPA. C'est donc en cohérence que nous travaillons à la dissolution de l'ATD, en association étroite avec sa Présidente, Mme Anne-Sophie BOISSEAUX.

lenord.fr

Hôtel du Département  
51, rue Gustave Delory  
59047 Lille cedex  
03 59 73 59 59 - www.lenord.fr

Les élus locaux ont exprimé leur attachement à l'assistance juridique aujourd'hui proposée par l'ATD. C'est pourquoi elle sera maintenue dans le futur EPA. Pour cela, le Département reprendra les personnels de l'ATD qui le souhaiteront, garantissant ainsi la continuité du service.

J'ai confié la responsabilité de la mise en œuvre de ce projet à M. BRICOUT, Vice-président à l'Aménagement du Territoire, en lien étroit avec M. DETAVERNIER, Vice-président aux Ressources Humaines. La nouvelle organisation de l'accompagnement des collectivités locales dans le cadre d'un EPA a été présentée aux Maires et Présidents d'Intercommunalités du Nord.

Je proposerai donc au vote du Conseil départemental du 12 décembre prochain la création de cet établissement, ainsi que ses modalités financières d'adhésion. J'envisage de les maintenir dans les mêmes conditions que celles proposées par l'ATD, soit 0,21 € par habitant et par an pour les communes.

J'attire toutefois votre attention sur un point juridique essentiel : s'agissant d'un établissement public, les communes devront adhérer à titre individuel et non plus par le biais de leur intercommunalité comme le permet le statut associatif de l'ATD. C'est pourquoi, je proposerai un tarif préférentiel pour les établissements publics de coopération intercommunale, soit 0,10 € par habitant et par an.

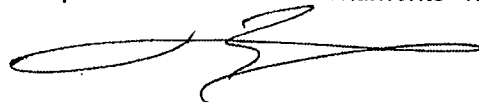
L'adhésion à ce nouvel établissement, conditionnée au vote préalable de votre conseil municipal / communautaire permettra, pour un tarif d'adhésion identique, voire réduit pour les intercommunalités, de bénéficier d'une offre de services élargie, à savoir, en plus de l'assistance technique, l'accompagnement en ingénierie par les techniciens départementaux.

Afin de veiller au respect du Code des marchés publics et de l'offre privée concurrentielle, les services départementaux travaillent à formaliser et sécuriser cette offre de services.

C'est donc en accord avec la réaffirmation des missions de solidarité territoriale des Départements par le législateur, en continuité du mouvement engagé par le Conseil d'administration de l'Agence technique départementale du Nord et en cohérence avec les besoins exprimés par les élus locaux que naîtra, dans quelques mois, ce nouvel établissement public administratif auquel, je l'espère, vous serez nombreux à adhérer.

En tant que membres, les élus locaux pourront, à travers le collège qui les représentera au Conseil d'Administration, participer, au côté du Département, à l'évolution de ses missions, au service du développement et de l'attractivité du Nord.

Je vous prie de croire, Madame / Monsieur le / la Maire, Madame / Monsieur le / la Président (e), à l'expression de mes sentiments les meilleurs (*formule adéquate*).



**Jean-René LECERF**  
Président du Conseil départemental

